

DOCUMENT EXTERNE
Londres, décembre 1997

BRÉSIL

Violences policières à l'encontre d'un militant associatif participant à une campagne de prévention du sida

Ce document présente des informations précises au sujet des violences commises par la police à l'encontre d'un militant participant à une campagne d'information sur le HIV/SIDA au Brésil. Claudio Orlando dos Santos, un homosexuel qui était atteint du sida, participait à un programme de prévention de cette maladie auprès de travestis prostitués. Il a été battu par la police, à la suite de quoi il a dû être transporté à l'hôpital, où il est décédé. L'enquête de la police sur les mauvais traitements qu'il a subis est close et personne n'a été inculpé pour ces violences.

Amnesty International est préoccupée par le fait que les autorités brésiliennes sont généralement peu déterminées à traduire en justice les policiers qui commettent des violations des droits de l'homme. De plus, l'Organisation a relevé de nombreux cas de violences policières à l'encontre de personnes qui appartiennent à des groupes urbains marginaux, comme les enfants des rues, les sans-abris et les minorités sexuelles, ainsi que tous ceux qui les défendent et leur apportent leur soutien. Les enquêtes menées sur les violations des droits de l'homme perpétrées par la police à l'encontre de ces groupes sont souvent insuffisantes et n'aboutissent que rarement à des poursuites et à la condamnation des coupables.

Le Brésil détient le record absolu du nombre de cas de sida en Amérique latine, et il se place au troisième rang des pays les plus touchés au niveau mondial. Quelque 50% de cas de sida déclaré sont concentrés dans les agglomérations de Rio de Janeiro et de São Paulo. L'Organisation mondiale de la santé estime que d'ici l'an 2000, l'État de São Paulo comptera au moins 250 000 cas de personnes séropositives ou atteintes du sida. La Banque mondiale finance actuellement les programmes de surveillance et de prévention du sida

à les plus complets et les plus ambitieux jamais lancés. Un projet de 500 millions de dollars américains vise à soutenir les ONG et les organisations locales qui apportent assistance et conseil à ceux qui font commerce du sexe, aux enfants des rues et aux consommateurs de drogue par voie intraveineuse. Claudio Orlando dos Santos était militant associatif, il menait une activité d'information et de prévention auprès d'un groupe particulièrement vulnérable et socialement marginalisé, celui des travestis prostitués.

« On m'a passé les menottes, j'ai été humilié, traîné, traité comme une bête. »

Claudio Orlando dos Santos, Florianópolis, juin 1994 ²

Claudio Orlando dos Santos, militant associatif participant à une campagne de prévention du sida, et originaire du sud du Brésil, a déclaré avoir été violemment battu et agressé verbalement par des membres de la police militaire de Florianópolis, le 24 mai 1994. Il était âgé de 50 ans et était président de l'Associação de Defesa dos Homossexuais de Florianópolis (Association de défense des homosexuels de Florianópolis), organisation non gouvernementale de l'État de Santa Catarina. Il travaillait à la prévention du sida auprès de travestis prostitués, à Florianópolis.

1. HIV : Virus de l'Immunodéficience Humaine. sida : Syndrome d'Immunodéficience Acquis.

2. Extrait d'une lettre de Claudio Orlando dos Santos au président de l'Association des avocats brésiliens de l'État de Santa Catarina, juin 1994.

Le 24 mai 1994, Claudio Orlando dos Santos, mandaté par les services de santé de l'État de Santa Catarina, distribuait des préservatifs aux travestis dans l'avenue Ivo Silveira, dans le secteur de Capoiras, à Florianópolis. À 21 heures, la police militaire est arrivée sur les lieux et les travestis se sont enfuis. D'après la lettre écrite par Claudio Orlando dos Santos au président de l'Association des avocats brésiliens de l'État de Santa Catarina, et datée de juin 1994, les membres de la police militaire ont commencé à le harceler et ont menacé de l'arrêter. Il s'est précipité dans une cabine téléphonique et a appelé le capitaine de la police militaire, Edson Luiz, coordonnateur du Centro de Operações da Polícia Militar (COPOM, Centre des opérations de la police militaire), pour l'informer de ce qui venait d'arriver. Les

policiers l'ont rattrapé et ont commencé à le frapper à coups de matraque et à lui donner des coups de pieds. Lorsqu'il eut perdu connaissance, on lui a passé les menottes et on l'a transporté, dans le coffre du véhicule de la police, au commissariat de la 8^{ème} division de la police civile, où des membres de la police militaire l'ont de nouveau battu et insulté. Ses objets personnels ont été détruits. Un membre de la police civile qui assistait à ces mauvais traitements n'aurait rien fait pour les empêcher et aurait dit à Orlando dos Santos que « les enquêtes concernant les atteintes aux droits de l'homme n'aboutissent jamais »³. La police militaire a tout d'abord empêché Claudio Orlando de déposer officiellement une plainte. Il a finalement été relâché et a déposé une plainte à l'encontre des membres de la police militaire⁴.

Claudio Orlando dos Santos, qui était séropositif et qui commençait à développer la maladie, a été ensuite admis à l'hôpital pour une grave gastroentérite peut-être causée par les mauvais traitements infligés par des membres de la police militaire. Il est resté hospitalisé jusqu'à sa mort, le 3 novembre 1994. Selon sa mère qui a informé la presse de son agression, les policiers qui s'en étaient pris à lui sont venus le menacer au moins deux fois à l'hôpital, suite à la plainte qu'il avait déposée contre eux. Il a dit qu'il se sentait psychologiquement abattu.

Le sida affecte le système de défense immunitaire de l'organisme et diminue ses capacités de réaction face aux maladies infectieuses. Le corps devient donc très vulnérable aux infections opportunistes qui affaiblissent gravement le malade et sont parfois mortelles. Des traumatismes peuvent affaiblir encore davantage un organisme dont le système de défense immunitaire est déjà très affecté. Par conséquent, le traumatisme subi par Claudio Orlando dos Santos lorsqu'il a été battu par les policiers pourrait avoir contribué à diminuer la résistance de son organisme à l'infection et à le faire mourir.

3. Ibid.

4. Plainte enregistrée sous le n° 432/94.

Selon des informations communiquées à l'Organisation, la police militaire a clos l'enquête faute d'éléments de preuves : ainsi, aucun policier n'a été poursuivi ni traduit en justice pour avoir agressé Claudio Orlando dos Santos. Celui-ci a été passé à tabac par un policier dans un poste de la police civile, et un policier qui aurait assisté à l'incident n'aurait rien fait pour arrêter ces violences!

Au Brésil, la police militaire mène elle-même les enquêtes sur les violations des droits de l'homme commises par ses propres membresⁱⁱ. Depuis des années, Amnesty International demande instamment aux autorités brésiliennes que les enquêtes sur les violations des droits de l'homme commises par la police soient menées d'une façon approfondie et indépendante par un organe autre que celui qui serait responsable de ces actes.

Claudio Orlando dos Santos à l'hôpital après avoir subi des mauvais traitements de la part de membres de la police militaire, en mai 1994. © Cláudio de Oliveira - Diário Catarinense, Santa Catarina, Brésil, 1994.

La version originale en langue anglaise de ce document a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre : **BRASIL : Police brutality against AIDS awareness activist**. Index II. AMR 19/51/97. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat International par les EDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAL - Service RAN - janvier 1998.

Actions recommandées

Veuillez envoyer des lettres rédigées en termes courtois – aérogrammes, télégrammes ou fax – en portugais si vous maîtrisez parfaitement cette langue, sinon en français, en votre nom ou en tant que membre d'Amnesty International :

au Secrétaire d'État à la Sécurité publique de Santa Catarina, en :

- expliquant qu'Amnesty International est une organisation mondiale de défense des droits de l'homme et en mentionnant d'autres pays sur lesquels vous avez travaillé, hormis le Brésil, afin de prouver le caractère impartial de l'Organisation ;

- vous disant préoccupé par les allégations de mauvais traitements et de manœuvres de harcèlement à l'encontre de Claudio Orlando dos Santos dont ont été responsables des membres de la police militaire (donnez des détails sur ce cas) ;

- demandant si une enquête a été ouverte sur cette affaire par la police civile, étant donné qu'un membre de la police civile aurait vu des membres de la police militaire infliger des mauvais traitements à Claudio Orlando dos Santos ;

- demandant l'ouverture d'une enquête approfondie, indépendante et impartiale sur les allégations de mauvais traitements dont seraient responsables des membres de la police militaire.

Secrétaire d'État à la Sécurité publique de l'État de Santa Catarina

Exma. Sra. Secretária de Segurança Pública do Estado de Santa Catarina

Lúcia Maria Stefanovich

Secretaria de Segurança Pública

Rua Esteves Junior, Nº80

Florianópolis SC

CEP 88015-530 Brésil

Fax : +55 48 222 3462

Formule d'appel : Sra. Secretária / Madame le Secrétaire d'État

Veuillez envoyer copies de vos lettres à :

Gouverneur de l'État de Santa Catarina

Exmo. Sr. Governador do Estado
de Santa Catarina

Sr. Paulo Afonso Vieira

Palácio Cruz e Sousa

Praça XV de Novembro

Florianópolis SC

CEP 88000-170 Brésil

Fax : + 55 48 221 3137

Formule d'appel : Vossa Excelência /

Monsieur le

Gouverneur

Organisations non gouvernementales

Grupo Dignidade

Caixa Postal 1095

Curitiba PR

CEP 80001-970 Brésil

Fax : + 55 41 232 9829

e-mail : tonidavid@avalon.sul.com.br

ABIA Associação Brasileira Interdisciplinar
de AIDS

Rua Sete de Setembro, 48/12º andar

Rio de Janeiro RJ

CEP 20050-000 Brésil

Fax: + 55 21 224 3414

Au Brésil, la police est principalement placée sous l'autorité des gouvernements des

États. La police militaire est chargée d'assurer le maintien de l'ordre dans la rue et d'arrêter les suspects de droit commun. La police civile est chargée de mener des enquêtes sur les infractions.

En décembre 1996, la compétence en matière d'homicides volontaires commis par des membres de la police militaire a été transférée aux tribunaux civils. Cependant, ce cas ne pourrait sans doute pas être considéré comme un cas d'homicide volontaire.